

ACTIVITÉS DE PERFECTIONNEMENT PROFESSIONNEL ADMISSIBLES POUR LES ENTRAÎNEUR(E)S PNCE DE CANADA ÉQUESTRE

Le perfectionnement professionnel est la stratégie permettant de s'assurer que les formateur(-trice)s améliorent leur pratique tout au long de leur carrière. La certification d'entraîneur(e) exige entre autres la mise à jour des activités de perfectionnement professionnel (PP). Diverses activités permettent de cumuler des points.

Le suivi du perfectionnement professionnel d'un(e) entraîneur(e) s'effectue par cycles de cinq ans, le premier cycle commençant l'année civile suivant l'année d'obtention de la certification. Au cours de chaque cycle de cinq ans, les points de perfectionnement professionnel suivants sont requis :

- Instructeur(-trice), 10 points
- Entraîneur(e) de compétition et entraîneur(e) de compétition spécialiste, 20 points
- Haute performance 1, 30 points

**Les entraîneur(e)s qui ne satisfont pas aux exigences de mise à jour
ne verront pas leur certification d'entraîneur(e) renouvelée.**

Le tableau comprend deux types de PP :

- 1) Le perfectionnement professionnel (PP) déclaré par l'organisme hôte (OPTS, CE, etc.).
- 2) Le perfectionnement professionnel (PP) autodéclaré, consigné dans le Casier de l'ACE.

Perfectionnement professionnel déclaré par l'organisme		
Activité	Points	Restrictions
<i>Catégorie : secourisme</i>		
Renouvellement de la formation de secourisme/RCR en personne (le renouvellement en ligne n'est pas admissible au perfectionnement professionnel) (activité multisports non certifiée par le PNCE).	2 points tous les 3 ans	Aucun point pour le renouvellement en ligne
<i>Catégorie : compétence d'entraînement ou développement de l'athlète humain — cours du PNCE ou cours à l'échelle provinciale ou nationale</i>		
Cours/tâches multisports du PNCE (activité multisports certifiée par le PNCE).	Jusqu'à 5 points par module ou évaluation	Pas de maximum



Cours du PNCE propres à l'équitation : Modules sur le domaine équestre du PNCE et de CE, atelier pour entraîneur(e)s de compétition, entraînement de haute performance, etc. (activité propre au sport certifiée par le PNCE).	Jusqu'à 5 points par module ou évaluation	
Séminaires organisés par un OPTS (à titre de participant(e) ou d'auditeur(-trice) libre) : par exemple, développement de l'athlète humain - psychologie du sport chez l'athlète humain, kinésiologie, nutrition sportive chez l'humain ou le cheval, préparation et conditionnement physiques (activité propre au sport non certifié par le PNCE).	1 point par heure. Maximum 3 points par activité.	
Séances sur les techniques d'enseignement et d'entraînement (athlète humain) offertes par un OPTS. À condition qu'un accent soit mis sur les techniques d'entraînement (activité propre au sport non certifié par le PNCE).		
Participation active à des cours, séminaires ou ateliers (en ligne ou en personne) sur les techniques d'enseignement et d'entraînement (athlète humain), à condition qu'un accent soit mis sur les techniques d'entraînement. La description du cours, du séminaire ou de l'atelier ainsi que le formulaire de mise à jour signé doivent être soumis à l'OPTS. Toute séance à titre d'auditeur(-trice) libre ou tout séminaire donnés par un(e) autre entraîneur(e) ne seront pas admissibles (activité non certifiée par le PNCE).	1 point par heure. Maximum 3 points par activité.	10 points maximum
Cours généraux multisports de perfectionnement des entraîneur(e)s ou des athlètes de l'association provinciale ou nationale des entraîneurs (activité multisports non certifiée par le PNCE).		
Catégorie : colloques nationaux, provinciaux et territoriaux		
Colloque de Canada Équestre; participation au congrès de CE en tant que délégué(e) ou au symposium organisé par un OPTS; mise à jour provinciale (activité propre au sport non certifiée par le PNCE).	1 point par heure. Maximum 3 points par activité.	Pas de maximum
Le sport c'est pour la vie; Association canadienne des entraîneurs : formation, conférence, ateliers sur le DLTSE (p. ex., leadership sportif, conférence nationale de ACSV) (activité multisports non certifiée par le PNCE).	1 point par heure. Maximum 3 points par activité.	10 points maximum
Catégorie : perfectionnement général du sport ou des entraîneur(e)s		
Séminaires de conception de parcours pour juges et officiel(-le)s organisés par un OPTS ou par CE (activité propre au sport non certifiée par le PNCE).	1 point par heure. Maximum 3 points par activité.	Pas de maximum
Horse Portal de Equine Guelph : le certificat d'achèvement doit être transmis à l'OPTS. Plateforme d'apprentissage en ligne ECampus de CE		Pas de maximum



D'autres cours d'apprentissage en ligne propres aux équidés ou à l'équitation peuvent être acceptés, une fois approuvés par l'OPTS (activité propre au sport non certifié par le PNCE).	1 point par heure.	
Les activités de perfectionnement des entraîneur(e)s, des athlètes ou des équidés associées à un OPTS peuvent être préapprouvées (avec certaines restrictions), p. ex., nombre limité de points pour la prestation des cours du PNCE (activité non certifiée par le PNCE).	Maximum 3 points par activité.	Maximum établi en fonction du type d'activité
Perfectionnement professionnel autodéclaré		
Activité	Points	Restrictions
<i>Catégorie : entraîneur(e) en activité</i>	1 point par année.	Maximum 5 points par cycle de cinq ans
<p><i>Catégorie : tous les autres types de perfectionnement professionnel qui ne figurent pas déjà dans le tableau</i></p> <p>Exemples :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mentorat direct avec un(e) autre entraîneur(e) sur les techniques d'entraînement pour un même sport ou un autre sport • Autres séminaires de développement des athlètes : psychologie du sport, kinésiologie, nutrition sportive, préparation et conditionnement physiques • Participation aux séminaires à titre d'auditeur(-trice) libre avec interactions : séminaire ou atelier permettant une interaction directe avec le (la) clinicien(ne) (psychologie du sport, ergonomie, kinésiologie, nutrition sportive, etc.) • Réussite des cours : psychologie du sport chez l'athlète humain, kinésiologie, nutrition sportive, conditionnement physique, entraînement et leadership, etc. • Développement athlétique personnel — nécessite un(e) entraîneur(e) — (cours d'équitation, autres sports, entraînement personnel, etc.) • Développement équin — nutrition équine, biomécanique, autre physiologie ou science du sport équines, ateliers sur la santé équine (soin des pieds, massage, chiropractie, autres présentations ou ateliers professionnels) • Séminaires portant sur les disciplines équines de la FEI • Séminaires portant sur les disciplines et les formations non liées à la FEI • Autres cours accrédités en ligne offerts par un organisme (p. ex., Equine Guelph, université, collège, établissements équins « reconnus » par le ministère de l'Agriculture, etc.) • Mentorat ou bénévolat dans un milieu qui vous offre de nouvelles possibilités d'apprentissage (para-équestre, 4-H, Pony Club, équitation thérapeutique, groupes de jeunes, groupes d'ânés, etc.) • Autres occasions de perfectionnement professionnel autogéré 	1 point par heure.	Maximum 3 points par période de cinq ans